



B1210-Direction des ressources humaines - VGP-Paie carrière santé - VGP

## **DELIBERATION N° D.2019.12.15**

### **du Conseil communautaire du 3 décembre 2019**

#### **Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2020.**

Date de la convocation : 26 novembre 2019  
Date d'affichage : 4 décembre 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 82  
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN  
Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Frédérique KIBLER, M. François LAMBERT, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Carmise ZENON.

#### **Absents excusés:**

M. Philippe BAUD, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Arnaud HOURDIN, M. Erik LINQUIER, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.  
M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Frédéric BUONO-BONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Christine DE LA FERTE (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,  
Vu la délibération n° 2018-06-24 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2019 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,  
Vu les délibérations n° 2016-10-17 et 18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 et la délibération n°D.2018-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc respectivement relatives à des aménagements réglementaires du régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération et à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,  
Vu l'avis du Comité technique de Versailles Grand Parc du 29 novembre 2019,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des ressources humaines du 18 novembre 2019,  
Vu les crédits correspondants inscrits au budget de l'exercice en cours et aux suivants.

-----  
Le tableau des effectifs du personnel territorial d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire de comptage à annexer aux documents budgétaires pour l'information du Conseil communautaire. Il répond d'abord et en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. À ce titre, il permet un pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.

Ainsi, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le tableau des effectifs est une expression de l'ajustement des effectifs à l'exercice de ses compétences. Il y mentionne, filière par filière et grade par grade, le nombre d'agents titulaires et/ou contractuels maximum que la Collectivité peut employer.

- Aujourd'hui, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui résulte :
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de réussites à concours (2 grades concernés),
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de recrutements (2 grades concernés),
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de nominations suite aux commissions administratives paritaires (CAP) 2019 tenues par le Centre interdépartemental de gestion (11 grades concernés).

Le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reste fixé à 262 postes selon l'annexe 1.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'adopter le nouveau tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tel que présenté en annexe 1 ci-après et qui résulte :
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de réussites à concours (2 grades concernés),
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de recrutements (2 grades concernés),
  - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de nominations suite aux commissions administratives paritaires (CAP) 2019 tenues par le Centre interdépartemental de gestion (11 grades concernés),
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 76 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*